de Français, lequel comprend la Calligraphie, l'Orthographie, l'Arithmétique, l'Histoire, la Géographie, plus la tenue des livres, et des notions de droit commercial, etc., etc. De la sorte le *Collège* de Bebek restant ce qu'il est pour les hautes études, présentera de plus tous les avantages d'une *Ecole* dite *de commerce*.

« Cette division a paru nécessaire pour les enfants qui n'ayant ni le temps ni l'intention d'achever leurs études secondaires, peuvent avoir besoin cependant d'acquérir les connaissances que procure une bonne éducation.

« La langue française continuera d'être la base et le moyen de l'enseignement dans le *Collège*, ainsi que dans l'*Ecole secondaire*.

« Toutefois les élèves du *Collège* devront simultanément apprendre le Latin et le Grec hellénique, comme dans les universités d'Europe; les élèves de l'*Ecole secondaire* n'apprendront au contraire, avec le Français, les langues vivantes, comme le Turc, le Grec vulgaire, l'Arménien, l'Anglais ou l'Italien, etc., etc., qu'autant que les parents en manifesteront le désir. Ces leçons particulières seront assimilées à celles de la musique et du dessin; par conséquent elles resteront en dehors du prix de la pension, réduite à 100 colonnes pour ceux qui ne doivent suivre que l'*Ecole secondaire*. Les élèves du *Collège* devront payer la pension entière de 130 colonnes, comme auparavant; auront le faculté d'apprendre les langues précédemment enseignées, outre le Latin et le Grec hellénique.

« Dans l'intérêt des parents et des élèves, nous avons cru devoir donner à l'établissement cette extension nouvelle, pour faciliter et développer l'éducation de la jeunesse, persuadés que nous sommes de répondre aux besoins et aux vœux d'un grand nombre de familles. En conséquence, les parents soussignés nous ont la ferme espérance que, tout en gardant quelque division ils veulent que tous au moins commencent la nouvelle année scolaire. »

— Dans le courant de cette semaine, les examens de l'école de marine auront lieu en présence de S. M. le Sultan, des ministres et des hauts fonctionnaires de la Porte.

— Pendant le mois de septembre courant, M. le général de division Anjuck, ministre plénipotentiaire de la République Française à Constantinople, se trouvera au palais de la légation à Péra, de neuf heures à onze heures et demie du matin, les 8, 18 et 28 de ce mois, pour recevoir les français qui auraient à l'entendre entretenir des affaires.

— Le bateau à vapeur français de station, la *Vedette*, qui parti il y a quelques jours pour porter des dépêches du général Anjuck au pacha qubot-poste qui se rendait en France, est de retour à Thérapia.

— M. Bourd, consul de la République française à Beyrouth, qui se rendit en France il y a quelques mois, en vertu d'un congé de son gouvernement, est arrivé samedi dernier à Constantinople, à bord du paquebot-poste l'*Egyptus*. M. Bourd doit partir incessamment pour se rendre à son poste.

— Sur la proposition de S. Exc. Ismaïl pacha, médecin en chef de l'Empire, deux médecins, deux pharmaciens, et plusieurs élèves de l'école de Galata-Sérail ont reçu de la S. Porte la mission de se rendre à Smyrne pour y étudier la nature du choléra et se mettre à la disposition de l'autorité locale avant de combattre les terribles effets de cette maladie. On ne saurait trop louer cette mesure qui témoigne du zèle du médecin en chef de l'Empire et de la sollicitude du gouvernement impérial pour la santé publique. Cette commission doit partir demain pour se rendre à sa destination.

— M Huet, récemment nommé consul de la République française à Odessa, en remplacement de M. Gilbert des Voisins, est également arrivé à Constantinople par le même paquebot. M. Huet ne tardera pas à se rendre à son poste.

— Le bateau à vapeur de l'état, l'*Esseri Bydid*, qui était parti, jeudi dernier, pour Varna, était de retour hier dimanche.

— Le bateau à vapeur de l'état le *Saoundjaryi* arrivé dernièrement de Trébisonde, ayant à bord quarante recrues.

— Le bateau à vapeur anglais *Queen*, qui désert la ligne de Syrie, arriva le 31 août à Smyrne. Un des passagers étant descendu à terre, l'intendance sanitaire dut déclarer la ville en quarantaine pour onze jours. Le paquebot-poste l'*Egyptus*, arrivé samedi à Constantinople, se trouvait alors à quelque lieues de Smyrne, mais il avait cessé d'avoir des relations avec la ville avant l'infraction quarantenaire dont nous parlons, et par ce motif, ce steamer n'a pas été mis en quarantaine ici.

— Jeudi dernier, le bateau à vapeur de l'état l'*Esseri Bydid*, parti pour Varna avec 800 hommes de troupes.

— Trois cutters de guerre ottomans sont partis hier pour le Danube où ils doivent rester en station.

— Demain mardi, 800 hommes de troupes doivent partir pour Galatz à bord du bateau à vapeur anglais *Queen*.

— Par suite de la violence des vents qui régnent depuis quelque temps dans la Méditerranée, un bâtiment hellénique, chargé de fabriques de Livourne, a fait naufrage au Cap-Baba le 28 août, et à la même époque, un autre bâtiment, son pavillon anglais, a échoué à Tekardade, et l'on a très peu d'espoir de le sauver.

— Hier, vers dix heures du matin, le feu s'est déclaré à Scutari, dans un magasin d'huile de Gênes aux prompts secours qui arrivèrent sur le lieux, on se rendit maître des flammes avant qu'elles eussent pu se communiquer aux maisons voisines. Il n'y a eu de consumé que le magasin où le feu avait pris

— Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que le feu vient de se déclarer à Psamatia.

— La semaine dernière, des voleurs tentèrent de s'introduire dans le Hobsch Khan, à Galata, en pratiquant un trou dans un des murs de ce bâtiment. Des voisins s'étant aperçus de cette tentative, donnèrent l'alarme, et les voleurs prirent la fuite.

NOUVELLES D'EUROPE.

FRANCE.

Le *Moniteur* français a publié, le 12 août, sur les affaires d'Italie, un article officiel que l'on peut regarder comme une espèce de manifeste de M. le général Cavaignac, adressé aux cours étrangères. Après avoir déclaré hautement qu'il prétend maintenir l'honneur de la république française, il se félicite de pouvoir annoncer que la question italienne obtiendra sans doute une heureuse issue par suite de la médiation anglo-française. Mais ce manifeste évite de se prononcer sur la question de l'indépendance de l'Italie. Voici cet article :

« A aucune époque de notre histoire, le gouvernement ne se s'est chargé d'une responsabilité aussi grande que celle qui pèse sur l'administration présidée par le général Cavaignac. Les destinées de la France et, de l'avenir de l'Europe entière, celles du monde civilisé, pour ainsi dire, se trouvent entre ses mains. Cela est vrai, aujourd'hui surtout que le développement des affaires d'Italie vient de nous créer une situation toute nouvelle que le gouvernement a été le premier à prévoir et qu'il aurait peut-être réussi à empêcher, si l'Italie elle-même avait été moins confiante dans ses propres forces.

« En présence d'événemens aussi graves, en présence de l'intérêt grandissant qu'inspire en France la cause de l'Italie, avant de s'engager dans une voie qui devait aboutir à la paix, à la guerre, à une guerre européenne peut être, le gouvernement dut tenir compte de ce qui engageait tout à la fois le succès très traditionnelle de notre politique et la situation morale de la république. Il comprit que dans un temps où le développement et la sûreté des relations commerciales sont devenus la condition de la prospérité et de l'influence des peuples, il importait de ne pas perdre de vue les intérêts matériels. Pénétré de la nécessité de rétablir le crédit public, de ranimer les affaires, il ne crut pas devoir en même temps que la France, pour aucune considération, ne saurait jamais transiger avec les lois de l'honneur, le gouvernement s'efforça de concilier ce qu'il devait à la dignité du nom français avec les exigences légitimes des intérêts particuliers. En vain, dans ce but, s'adressa-t-il à l'honneur le demandait, l'accepter sans pas au nom d'un souverain trop souvent dirigé par des préoccupations étrangères aux vœux et aux besoins du pays, mais au nom des pays lui-même, au nom de l'assemblée nationale, seule arbitre de la paix et de la guerre; l'obtenir au contraire, mais sans faiblesse aucune de nos droits, mais en ménageant du rang que la France doit occuper dans le concert européen, si l'éviter était possible, telle fut la ligne de conduite que se traça tout d'abord le gouvernement, telle fut la seule politique qui lui parut digne de la république.

« Cette politique, le gouvernement s'est suivie loyalement, sans arrière-pensée. Il doit se trouver déjà assez récompensé de ses efforts, puisqu'il peut aujourd'hui la se partager à la France entière les espérances qu'il est fondé à concevoir du prompt rétablissement de la paix en Italie par la médiation de la France et de l'Angleterre.

« La bonne commune des deux puissances a déjà commencé à s'exercer sur plusieurs points de la péninsule, et si on pouvait douter des résultats que doit amener l'accord des deux nations les plus influentes de l'Europe, réunies dans une seule et même pensée, et dans l'intérêt qui est celui du monde entier, nous ajouterions qu'on trouverait dans les rapports qu'établissent entre la France et les autres puissances étrangères, de nouveaux motifs de confiance et de sécurité. Ces rapports sont de la nature la plus bienveillante, et nous n'exagérons pas même les gouvernemens que le nom seul de la république semblerait devoir prévenir contre la France.

« Nous avons donc tout lieu d'espérer que cette médiation de la France et de l'Angleterre en Italie sera suivie d'un prompt et honorable résultat, et qu'elle aura de précédé à une pacification générale.

« La lutte qui se poursuit dans les duchés de Schleswig et de Holstein pour des intérêts relativement secondaires, doit être arrêtée. Le parlement allemand voudra, nous n'en doutons pas, que son premier acte soit un acte de conciliation, et il saurait trop tout cette mesure qui témoigne du zèle du médecin en chef de l'Empire et de la sollicitude du gouvernement impérial pour la santé publique. Cette commission doit partir demain pour se rendre à sa destination.

— M Huet, récemment nommé consul de la République française à Odessa, en remplacement de M. Gilbert des Voisins, est également arrivé à Constantinople par le même paquebot. M. Huet ne tardera pas à se rendre à son poste.

— Le bateau à vapeur de l'état, l'*Esseri Bydid*, qui était parti, jeudi dernier, pour Varna, était de retour hier dimanche.

— Le bateau à vapeur de l'état le *Saoundjaryi* arrivé dernièrement de Trébisonde, ayant à bord quarante recrues.

— Le bateau à vapeur anglais *Queen*, qui désert la ligne de Syrie, arriva le 31 août à Smyrne. Un des passagers étant descendu à terre, l'intendance sanitaire dut déclarer la ville en quarantaine pour onze jours. Le paquebot-poste l'*Egyptus*, arrivé samedi à Constantinople, se trouvait alors à quelque lieues de Smyrne, mais il avait cessé d'avoir des relations avec la ville avant l'infraction quarantenaire dont nous parlons, et par ce motif, ce steamer n'a pas été mis en quarantaine ici.

— Jeudi dernier, le bateau à vapeur de l'état l'*Esseri Bydid*, parti pour Varna avec 800 hommes de troupes.

— Trois cutters de guerre ottomans sont partis hier pour le Danube où ils doivent rester en station.

— Demain mardi, 800 hommes de troupes doivent partir pour Galatz à bord du bateau à vapeur anglais *Queen*.

— Par suite de la violence des vents qui régnent depuis quelque temps dans la Méditerranée, un bâtiment hellénique, chargé de fabriques de Livourne, a fait naufrage au Cap-Baba le 28 août, et à la même époque, un autre bâtiment, son pavillon anglais, a échoué à Tekardade, et l'on a très peu d'espoir de le sauver.

— Hier, vers dix heures du matin, le feu s'est déclaré à Scutari, dans un magasin d'huile de Gênes aux prompts secours qui arrivèrent sur le lieux, on se rendit maître des flammes avant qu'elles eussent pu se communiquer aux maisons voisines. Il n'y a eu de consumé que le magasin où le feu avait pris

— Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que le feu vient de se déclarer à Psamatia.

— La semaine dernière, des voleurs tentèrent de s'introduire dans le Hobsch Khan, à Galata, en pratiquant un trou dans un des murs de ce bâtiment. Des voisins s'étant aperçus de cette tentative, donnèrent l'alarme, et les voleurs prirent la fuite.

NOUVELLES D'EUROPE.

FRANCE.

Le *Moniteur* français a publié, le 12 août, sur les affaires d'Italie, un article officiel que l'on peut regarder comme une espèce de manifeste de M. le général Cavaignac, adressé aux cours étrangères. Après avoir déclaré hautement qu'il prétend maintenir l'honneur de la république française, il se félicite de pouvoir annoncer que la question italienne obtiendra sans doute une heureuse issue par suite de la médiation anglo-française. Mais ce manifeste évite de se prononcer sur la question de l'indépendance de l'Italie. Voici cet article :

« A aucune époque de notre histoire, le gouvernement ne se s'est chargé d'une responsabilité aussi grande que celle qui pèse sur l'administration présidée par le général Cavaignac. Les destinées de la France et, de l'avenir de l'Europe entière, celles du monde civilisé, pour ainsi dire, se trouvent entre ses mains. Cela est vrai, aujourd'hui surtout que le développement des affaires d'Italie vient de nous créer une situation toute nouvelle que le gouvernement a été le premier à prévoir et qu'il aurait peut-être réussi à empêcher, si l'Italie elle-même avait été moins confiante dans ses propres forces.

« En présence d'événemens aussi graves, en présence de l'intérêt grandissant qu'inspire en France la cause de l'Italie, avant de s'engager dans une voie qui devait aboutir à la paix, à la guerre, à une guerre européenne peut être, le gouvernement dut tenir compte de ce qui engageait tout à la fois le succès très traditionnelle de notre politique et la situation morale de la république. Il comprit que dans un temps où le développement et la sûreté des relations commerciales sont devenus la condition de la prospérité et de l'influence des peuples, il importait de ne pas perdre de vue les intérêts matériels. Pénétré de la nécessité de rétablir le crédit public, de ranimer les affaires, il ne crut pas devoir en même temps que la France, pour aucune considération, ne saurait jamais transiger avec les lois de l'honneur, le gouvernement s'efforça de concilier ce qu'il devait à la dignité du nom français avec les exigences légitimes des intérêts particuliers. En vain, dans ce but, s'adressa-t-il à l'honneur le demandait, l'accepter sans pas au nom d'un souverain trop souvent dirigé par des préoccupations étrangères aux vœux et aux besoins du pays, mais au nom du pays lui-même, au nom de l'assemblée nationale, seule arbitre de la paix et de la guerre; l'obtenir au contraire, mais sans faiblesse aucune de nos droits, mais en ménageant du rang que la France doit occuper dans le concert européen, si l'éviter était possible, telle fut la ligne de conduite que se traça tout d'abord le gouvernement, telle fut la seule politique qui lui parut digne de la république.

« Cette politique, le gouvernement s'est suivie loyalement, sans arrière-pensée. Il doit se trouver déjà assez récompensé de ses efforts, puisqu'il peut aujourd'hui la se partager à la France entière les espérances qu'il est fondé à concevoir du prompt rétablissement de la paix en Italie par la médiation de la France et de l'Angleterre.

« La bonne commune des deux puissances a déjà commencé à s'exercer sur plusieurs points de la péninsule, et si on pouvait douter des résultats que doit amener l'accord des deux nations les plus influentes de l'Europe, réunies dans une seule et même pensée, et dans l'intérêt qui est celui du monde entier, nous ajouterions qu'on trouverait dans les rapports qu'établissent entre la France et les autres puissances étrangères, de nouveaux motifs de confiance et de sécurité. Ces rapports sont de la nature la plus bienveillante, et nous n'exagérons pas même les gouvernemens que le nom seul de la république semblerait devoir prévenir contre la France.

« Nous avons donc tout lieu d'espérer que cette médiation de la France et de l'Angleterre en Italie sera suivie d'un prompt et honorable résultat, et qu'elle aura de précédé à une pacification générale.

« La lutte qui se poursuit dans les duchés de Schleswig et de Holstein pour des intérêts relativement secondaires, doit être arrêtée. Le parlement allemand voudra, nous n'en doutons pas, que son premier acte soit un acte de conciliation, et il saurait trop tout cette mesure qui témoigne du zèle du médecin en chef de l'Empire et de la sollicitude du gouvernement impérial pour la santé publique. Cette commission doit partir demain pour se rendre à sa destination.

— M Huet, récemment nommé consul de la République française à Odessa, en remplacement de M. Gilbert des Voisins, est également arrivé à Constantinople par le même paquebot. M. Huet ne tardera pas à se rendre à son poste.

— Le bateau à vapeur de l'état, l'*Esseri Bydid*, qui était parti, jeudi dernier, pour Varna, était de retour hier dimanche.

— Le bateau à vapeur de l'état le *Saoundjaryi* arrivé dernièrement de Trébisonde, ayant à bord quarante recrues.

— Le bateau à vapeur anglais *Queen*, qui désert la ligne de Syrie, arriva le 31 août à Smyrne. Un des passagers étant descendu à terre, l'intendance sanitaire dut déclarer la ville en quarantaine pour onze jours. Le paquebot-poste l'*Egyptus*, arrivé samedi à Constantinople, se trouvait alors à quelque lieues de Smyrne, mais il avait cessé d'avoir des relations avec la ville avant l'infraction quarantenaire dont nous parlons, et par ce motif, ce steamer n'a pas été mis en quarantaine ici.

— Jeudi dernier, le bateau à vapeur de l'état l'*Esseri Bydid*, parti pour Varna avec 800 hommes de troupes.

— Trois cutters de guerre ottomans sont partis hier pour le Danube où ils doivent rester en station.

— Demain mardi, 800 hommes de troupes doivent partir pour Galatz à bord du bateau à vapeur anglais *Queen*.

— Par suite de la violence des vents qui régnent depuis quelque temps dans la Méditerranée, un bâtiment hellénique, chargé de fabriques de Livourne, a fait naufrage au Cap-Baba le 28 août, et à la même époque, un autre bâtiment, son pavillon anglais, a échoué à Tekardade, et l'on a très peu d'espoir de le sauver.

— Hier, vers dix heures du matin, le feu s'est déclaré à Scutari, dans un magasin d'huile de Gênes aux prompts secours qui arrivèrent sur le lieux, on se rendit maître des flammes avant qu'elles eussent pu se communiquer aux maisons voisines. Il n'y a eu de consumé que le magasin où le feu avait pris

— Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que le feu vient de se déclarer à Psamatia.

— La semaine dernière, des voleurs tentèrent de s'introduire dans le Hobsch Khan, à Galata, en pratiquant un trou dans un des murs de ce bâtiment. Des voisins s'étant aperçus de cette tentative, donnèrent l'alarme, et les voleurs prirent la fuite.

ANGLETERRE.

Nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, que M. Gustave de Beaumont avait quitté Paris le 9 août pour se rendre à Londres en qualité d'envoyé extraordinaire de la République française. A cette occasion, le *Times* du 11 août émet les réflexions suivantes sur ce que doit être la médiation de la France et de l'Angleterre entre l'Autriche et le Piémont :

« L'arrivée ici de M. Gustave de Beaumont comme envoyé extraordinaire du gouvernement français, dit le journal anglais, est d'un heureux augure au maintien des relations amicales entre les deux pays. M. de Beaumont est déjà connu dans cette métropole sous les meilleurs rapports, soit comme diplomate, soit comme homme de monde. En 1831, il partagea avec M. de Tocqueville la mission d'étudier le système pénitentiaire des Etats-Unis. Quelques années après, il écrivit un livre sur l'Irlande, qui fut jugé par les hommes d'Etat impartiaux et sans esprit tabordeur. En politique, depuis son arrivée à la dernière chambre, M. de Beaumont a toujours fait partie de ce qu'on appelait l'opposition dynastique, et il a donné une preuve de son indépendance, soit comme homme qui devait amener une révolution. Le choix de M de Beaumont pour une mission diplomatique à Londres, prouve que le général Cavaignac n'ignore pas combien il peut rendre d'avantages dans un pays gouvernement libre, et de plus c'est une marque de déférence aux goûts et aux sentimens de notre pays.

« Voilà donc M. de Beaumont qui va avoir à se charger d'une tâche non moins difficile, soit comme disait de Talleyrand en 1834, et qu'il supporta avec tant d'habileté, il est impossible de n'être pas frappé de l'analogie qui existe entre la politique de lord Palmerston en 1831, lorsque pour le premier fois il prit le titre chef des affaires étrangères, et celle qu'il paraît devoir suivre à l'égard de la République française. Lorsque le gouvernement de Louis-Philippe sortit des barricades, lord Palmerston lui tendit les bras, et le Belgique offrit bientôt l'occasion de montrer à tous cette union. Non seulement l'indépendance belge fut reconnue par les grandes puissances de l'Europe réunies en congrès, mais encore l'Angleterre eut à tolérer la marche d'une armée française sur Anvers et à mettre l'embargo sur les bâtimens de la Hollande, son ancienne et fidèle alliée.

« Or, il paraît que le général Cavaignac, comme la maison d'Orléans, éveillé toutes les sympathies de lord Palmerston, et l'on se ferait difficilement une idée de la bienveillance que notre ministre des affaires étrangères témoigne au nouveau gouvernement français. L'Italie va devenir le théâtre de l'action, et déjà des courriers portent au camp du maréchal Radetzky et à la cour d'Inspruck les promesses de la nouvelle diplomatie française. Mais bien que nous ayons établi une comparaison entre la Belgique en 1831 et l'Italie au présent moment, il y a cependant d'énormes distinctions à établir entre ces deux cas. Dans la Belgique, le droit de la France était égale et non encore décidée. Ces deux états étaient de troisième ordre, et l'Europe avait surtout à prévenir l'invasion à la France de celui qui s'était révolté. En Italie, au contraire, le Piémont et la Lombardie et l'Autriche est troisième, et n'est même pas dans si longtemps sous l'intervention d'une année étrangère.

« Le royaume de Belgique fut constitué dans un congrès régulier auquel les puissances prirent part et les deux états belligérans prirent part. En Italie, la médiation proposée ne saurait que de deux pouvoirs; les insurgés ont cessé d'occuper un rang politique, tandis que les droits de l'Autriche sont reconnus aussi clairement que leur belle armée et un chef victorieux mais encore par les sympathies de toute l'Allemagne et l'assistance éventuelle de l'empire russe. La Hollande, après tout, fut poussée à se séparer de la Belgique par l'intervention, mais partie par la force physique. Nous ne pensons pas que l'Autriche et ses alliés soient réduits à se soumettre à de semblables bas-fondemens. L'Autriche aura à examiner si elle juge à propos de garder ou non la Lombardie, ou plutôt le doulce de Milan.

« Depuis les derniers succès du maréchal Radetzky, cette province peut être abandonnée ou évacuée sans honte, et la cour de Vienne peut considérer comme suffisante à cette petite guerre; il serait très honorable pour le gouvernement autrichien d'en venir à cette conclusion en vue de conserver la paix; mais nous contredit aucun prudent ami de la paix qui voudrait exiger cette conclusion. En outre, quelle ligne de conduite adopteraient la France et l'Angleterre dans le cas probable du rejet de leur médiation? Aurait-elle alors pour objet seulement la paix entre la Piémont et l'Autriche? Si l'Autriche pouvait existe, et sur le même pied qu'avant la guerre. Mais si l'on veut forcer l'Autriche à se défaire d'une province qu'elle vient de conquérir, il est impossible que lord Palmerston prête aide à la France, quelque sympathie qu'il ait pour nous dans une dernière occupation d'Ancône.

« Il est encore plus impossible que l'Angleterre veuille forcer par mesures l'Autriche à abandonner une province que nous-mêmes, en 1815, nous avons donnée à l'empereur pour l'empereur d'Autriche à prendre. Nous faudra-t-il donc assister au renversement des fondations de l'Europe, ou préfère appel à la révolution de grands et puissants traités? Cette question, nous pensons, intéresse aussi amis de maintenir les droits d'une liberté raisonnable, même contre ceux qui la poussent aux dernières limites; mais il doit aussi respecter les droits acquis, les lois établies, hors qu'elles émanent d'une autorité despotique. »

M. Schnitzer, chargé d'affaires d'Autriche à Paris, était à Londres au moment où lord Palmerston recevait les propositions faites par la France pour une médiation des deux cabinets. C'est, dit-on, après en avoir conféré avec M. Schnitzer que lord Palmerston a accepté la médiation sur les bases offertes il y a deux mois par l'Autriche.

On annonce que sir H. Lytton-Bulwer, ex-ministre d'Angleterre à Madrid, sera le négociateur du gouvernement anglais, si la médiation est acceptée par l'Autriche.

Une discussion pleine d'intérêt s'est engagée, le 16 août, dans la chambre des communes d'Angleterre sur les affaires générales de l'Europe, et en particulier sur celles de l'Italie. Répondant à M. Disraëli, lord Palmerston a prononcé un discours des plus remarquables, surtout par la manière dont il parle de la France à propos de la médiation commune dans les affaires de l'Italie. Voici en quels termes ce discours est apprécié par le *Journal des Débats* du 18 août :

« Ce n'est point par goût que nous avons souvent attaqué lord Palmerston. Nous voudrions n'avoir entendu ou n'avoir lu de lui que des paroles semblables à celles que il prononcées hier. Nous voudrions pouvoir fermer les yeux de son pays et du nôtre, aux yeux de l'Europe entière et de tous les amis de la civilisation et de la paix.

« Lord Palmerston a donné des explications très étendues sur la politique suivie par le gouvernement anglais en Italie avant la révolution française de Février. On sait qu'un des membres du cabinet anglais, le comte de Minto, beau-père de lord John Russell, avait été chargé, il y a plusieurs mois, de missions officieuses et secrètes destinées auprès des principaux gouvernemens italiens, ceux de Turin, de Florence, de Rome et de Naples. Cette mission, telle que l'explique lord Palmerston, avait pour but principal d'amener le gouvernement à traiter avec le mouvement et les peuples; elle a été interrompue par les événemens de France, qui ont précipité partout le mouvement que l'on cherchait à régler. Ce n'est point de cette mission que nous avons à nous occuper. Remarquons seulement que lord Palmerston a gardé, au sujet de la politique de son gouvernement dans les relations de Naples avec la Sicile, le silence réservé qu'avait déjà montrée lord Aberdeen dans la Chambre des Communes, et qu'il a refusé de donner sur ce point aucun éclaircissement.

« Mais ce qui nous intéresse surtout, c'est la question actuelle, celle de la médiation des gouvernemens de France et d'Angleterre dans les affaires de l'Italie septentrionale. Lord Palmerston a déclaré que l'Angleterre n'avait intervenue que sur la demande de l'Autriche elle-même, demande remise à Francfort il y a huit jours, remise à Londres même le 15 du mois dernier. Il a ajouté que même temps qu'il justifiait ainsi aux yeux de l'Angleterre la conduite suivie par son gouvernement, lord Palmerston a refusé d'entrer dans aucune discussion sur le droit que possède aujourd'hui la France de prendre part aux affaires d'Italie. Mais du fait même du concours qu'il prête en ce moment à la médiation de la France, il est facile de conclure que le ministère anglais en reconnaît à la fois et le droit et la nécessité.

« M Disraëli, qui avait provoqué la réponse de lord Palmerston, est un homme auquel nous reconnaissons infiniment d'esprit, mais qui pousse souvent l'esprit jusqu'à la boutade. Il n'a pas manqué de saisir cette occasion de la traiter un peu en enfant, malgré ses prétentions au sérieux. Nous savons que c'est une opinion reçue dans un certain monde que les embarras intérieurs de la France paraissent à l'Angleterre un bienfait, et qu'il la moitié d'une vérité. Ce que doivent désirer tous ceux qui ont à cœur le maintien de la paix, c'est qu'une juste satisfaction donnée à des nécessités légitimes permettant à la France de rester dans le cercle de ses droits et de se maintenir. Sur ce point, nous sommes heureux de trouver dans la bouche d'un homme d'Etat étranger, d'un ministre anglais, la réponse que nous avons nous-mêmes souvent faite. « Il est vrai, dit lord Palmerston, que la France ne pourrait pas jeter ses légions de l'autre côté des Alpes comme elle l'a fait dans d'autres temps, si le gouvernement et le peuple le voulaient. »

« Ces paroles ont été accueillies, dit-on, par la Chambre des communes avec des marques significatives d'approbation. Cette justice rendue à la France en ce temps qu'à la modération du gouvernement français qui justifie à nos yeux la marche qu'il suit actuellement, et à laquelle nous espérons ne pas nuire par notre concours. La France pourrait avoir à souffrir d'une guerre générale, c'est possible; mais c'est une souffrance qui serait amplement partagée par toute l'Europe. Nous ne désirons la guerre ni pour nous ni pour les autres; le maintien de la paix est d'un intérêt commun.

« C'est, a dit lord Palmerston, l'intérêt de l'Angleterre et celui de la France d'empêcher des guerres particulières de devenir une guerre générale. C'est leur désir de maintenir la paix qui a subsisté en Europe, sauf quelques exceptions accidentelles, depuis trente ans, et surtout depuis quatre ans, grâce à la bonne intelligence des deux pays. Nous sommes heureux de voir qu'au milieu des grands événemens qui se sont passés le gouvernement français et la majorité de la nation française ont conservé le désir illégal et éclaire de rester d'accord avec l'Angleterre. Les événemens de ces derniers mois ont montré les grands et nouvelles progrès qu'avait faits la civilisation depuis un demi siècle; autrefois ils auraient amené distement engendré la guerre; aujourd'hui il se fait des changemens dans les fondemens mêmes des empires, et cependant la majorité des hommes de toutes les nations de l'Europe garde le sincère désir de la paix. La nation française est en ce moment occupée courageusement à rétablir l'ordre; c'est une œuvre qui honore et profondément sera qu'y demeurera. Aussi longtemps que la France et l'Angleterre s'unissent pour conserver la paix, notre sincère concours sera acquis à cette œuvre honorable. Les deux pays sont mais aujourd'hui dans le but je parle le ciel qu'ils réussissent, et j'ai la confiance que leur influence sommine servira au bonheur et à la tranquillité du genre humain. »

De telles paroles ne pouvait trouver qu'un accueil sincère et cordial parmi tous ceux qui veulent le progrès de la civilisation et l'amélioration de l'humanité sous tous les gouvernemens possibles. Quant à nous, c'est ce que nous prenons à l'avenir, et nous n'avons aucune raison de changer le lendemain. »

On lit ce qui suit dans la *Gazette de Voss* (de Berlin), d'après une lettre de Vienne :

« Nous apprenons d'une source digne de foi que dans la dernière séance du ministère a envoyé à Paris un courrier qui a portées conditions suivantes comme bases d'une négociation concernant l'Italie, en réponse à une question péremptoire du gouvernement français : 1° affranchissement de l'Italie, à moins qu'elle n'aime mieux retourner sous le sceptre de l'Autriche; 2° engagement de payer une portion de la dette publique; 3° contribution d'un traité de commerce avantageux. Il est certain que le cabinet actuel n'était guère disposé, il y a quelque temps, à l'affranchissement de l'Italie. »

Dans la 60me séance de l'assemblée nationale de Francfort, M. de Radowitz s'est exprimé ainsi au sujet des affaires d'Italie :

« Messieurs, comme la glorieuse armée autrichienne a aussi combattu et souffert pour nous, je crois, en saluant avec allégresse ses victoires, n'être que l'interprète des sentimens de cette assemblée. (Adhésion à droite et au centre.) A mon avis la possession de Venise et du littoral est absolument nécessaire à l'Allemagne pour la sécurité de Trieste et de Trente et du commerce du monde avec la Méditerranée. Il faut que l'Autriche ait un pied ferme en Italie; pour cela, elle n'a pas besoin de la Lombardie, mais il lui faut le territoire vénitien et la ligne du Mincio avec Peschiera et Mantoue. La tête de l'Autriche aurait dû être de concilier ses intérêts avec ceux de l'Italie entière, en tenant compte de cette dernière par l'établissement d'une confédération italienne. Même dans le cas d'une défaite des autrichiens, l'Italie ne serait pas libre à l'intérieur à cause de l'opposition des états particuliers. L'Italie supérieure serait livrée à la suprématie de l'Angleterre, l'Italie inférieure à la suprématie de la France, et plus tard, l'Italie entière, jusqu'au Mincio reste à l'Autriche et que, comme membre d'une confédération italienne, il se mette en relation étroite avec l'Allemagne. La marine autrichienne serait alors une marine allemande. La médiation de la France et de l'Angleterre se fera difficilement dans un sens qui satisfaisse pour a nos intérêts; aussi le pouvoir central doit-il offrir la médiation de l'Allemagne, qui ne trouvera pas un plus grand et plus digne objet sur lequel il puisse exercer son action. »

Dans la séance de la chambre des lords, du 8 août, lord Stanely, ainsi que nous l'avons dit dans notre dernier numéro, a interpellé le gouvernement anglais sur la question de savoir si des ordres avaient été donnés à la flotte anglaise d'intervenir d'une façon quelconque, dans le cas où le roi de Naples tenterait de reconquérir la Sicile, et si des agens anglais s'étaient immiscés dans l'élection du roi de Sicile. Le marquis de Lansdowne a répondu que tous les efforts du gouvernement avaient tenda au maintien de l'union entre les deux Siciles. Ces efforts ayant été infructueux, le gouvernement anglais, interrogé à ce sujet, a recommandé aux Siciliens l'adoption de la forme monarchique, promettant de reconnaître le roi qu'ils choisiraient, mais sans y attacher aucun condition et surtout sans leur conseiller d'élire le duc de Gênes. Lord Lansdowne a refusé du reste de répondre à une question de lord Malmesbury, tendant à savoir si la flotte sous les ordres de l'amiral Parker interviendrait dans le cas où le roi de Naples enverrait une expédition contre la Sicile.

On lit dans le *Times* :

« Nous sommes en mesure d'annoncer que l'ambassadeur napolitain à Londres a reçu pour instructions de son gouvernement de déclarer à lord Palmerston que toute intervention armée à l'égard de l'escadre napolitaine serait considérée par la cour de Naples comme une déclaration de guerre de la part de l'Angleterre. »

Le *Morning-Post* assure que le gouvernement provisoire de Sicile a offert le trône de cette île au prince Georges de Cambridge, cousin de la reine, et que lord Palmerston s'est empressé de refuser cette offre.

ITALIE.

Les nouvelles du Milan offrent peu d'intérêt. Cette capitale était encore en état de siège.

— Il est dans plusieurs journaux :

« Nous croyons pouvoir affirmer que, dans une conférence tenue au ministère des affaires étrangères entre M. Bastide et le représentant de l'Autriche, celui-ci a déclaré que son gouvernement ne tenait pas à conserver la Lombardie, mais qu'il voulait que ce pays fût annexé au grand duché de Toscane et non pas au Piémont. »

Venise s'est de nouveau constituée en république. Elle est régie aujourd'hui par une trinité dictatorial composée de MM. Manin, le contre-amiral Graziani et le colonel Cavedalis.

L'escadre sardo-vénitienne s'était rendue à Venise. Dans une lettre à l'amiral vénitien, le contre-amiral Albini déclare que n'ayant pas reçu, de son gouvernement, l'ordre de se retirer, il était décidé à coopérer, avec toute son énergie, à la défense de Venise.

On écrit de Rome :

« Le ministère Mamiani vient faire un appel à la garde nationale des états pontificaux pour qu'elle se prépare à repousser toute agression. Cette mesure n'aurait pas des approbateurs; elle est pleinement conforme à la pensée de Pie IX. Ce que le saint père n'a pas voulu, c'est la folie d'une lutte inégale entreprise avec des concurrents à l'encontre des vieilles troupes de l'Autriche et de l'Allemagne tout entière, prête à les soutenir par ses massives guerrières. Homme de sens et bon appréciateur de la situation de l'Italie, Pie IX. disait, il y a peu de jours, à la commission de la chambre des députés qui lui apportait de lui présenter une adresse toute belliqueuse : « J'ai connu dans ma jeunesse le plus grand capitaine des temps modernes. Il n'envoyait pas à la guerre des soldats nouveaux, mais des troupes aguerries, et c'est ainsi qu'il triompha de cette même Autriche que l'Italie combat aujourd'hui. »

« Ce sage avertissement, prononcé avec un accent de sévérité paternelle, n'a malheureusement pas été compris, de toute la chambre des députés. Le qui parti souffle la guerre pour dire que le pape est incapable de la faire, et arriver à la destruction du pouvoir temporel de la papauté, n'a pas renoncé à ses excitations coupables et insensées. Pie IX a voulu enfin aviser au péril en s'éloignant du pouvoir le comte Mamiani, qu'il subissait depuis trop longtemps. La chambre des députés a donc reçu, dans sa séance du 7 août, l'annonce officielle de la formation d'un nouveau cabinet. Il se compose de M. le comte Rossi, ministre des affaires étrangères *intérieur* et ecclésiastique, car se saint-père ne veut pas admettre et n'a jamais admis la séparation que Mamiani avait faite de ce ministère; M. le comte Fabri, à l'intérieur; M. de Rossi, qu'il ne faut pas confondre avec l'ancien ambassadeur français redevenu italien, est maintenu à la justice. Les quatre autres membres du cabinet sont MM. Lauri, aux finances; Gatarini, au commerce et aux travaux publics par *interim*; M. Campello, à la guerre, M. Perfetti à la police par *interim*.

« La chambre des députés a répondu à cette notification en demandant l'intervention française, une déclaration de guerre, l'armement du peuple et un impôt sur les créanciers hypothécaires. »

On lit dans la *Gazette Piémontaise* et la *Gazette de Bologne* :

« *Bologne, 9 août.* — Voici ce qui s'est passé ici hier à trois heures et demie de l'après-midi. Un officier, porteur d'une dépêche pour le général, en traversant le bourg le San-Felice, fut tué par quelques Bolonais. Une demi-heure après, un soldat de la ligne, qui portait une autre dépêche, eut le même sort. Les Autrichiens de garde à la porte San Felice, où ils avaient braqué un canon, mit tiré sur le peuple : heureusement personne n'a été atteint. Après cela, les Autrichiens sortirent de la ville et se rendirent à la Montagnola. Ils étaient 2,500 avec quatre canons et un obusier; dans cette position favorable,